

Là-bas, ils n'y sont plus...

« Là-bas si j'y suis » était une émission emblématique de France Inter. Un **espace d'expression unique en son genre** dans le paysage médiatique, qui avait conservé un **auditorat nombreux et fidèle**, malgré les changements d'horaires successifs imposés par la direction. Un rendez-vous quotidien où les auditeurs-trices pouvaient entendre des interlocuteurs-trices et des idées qu'on entend trop peu ailleurs dans les médias grand public. Des interlocuteurs-trices et des idées politiquement incorrectes, en rupture avec la pensée dominante.

Daniel Mermet, le producteur de « Là-bas si j'y suis », qui incarnait ce programme à l'antenne était depuis de nombreuses années une des « voix » de France Inter.

Quelles que soient les critiques, parfois légitimes, qui ont pu être émises sur l'émission et son fonctionnement, elles ne justifient en rien la brutalité avec laquelle ce programme a été supprimé et son producteur évincé. Tout semble avoir été fait pour qu'il ne puisse même pas annoncer à celles et ceux qui l'écoutent quotidiennement la fin de son émission, après de si nombreuses années d'existence. C'est de la part de la direction un **manque de respect pour toute l'équipe**, c'est un **manque de respect pour les auditeurs-trices de France Inter**.

Seule une partie de l'équipe de « Là-bas si j'y suis » produira à la rentrée une émission de reportage hebdomadaire d'une heure. On apprend que deux des membres de l'équipe se retrouvent sans travail et c'est inacceptable. **La CGT exige que l'ensemble de l'équipe poursuive son travail** de production dans l'esprit qui est le sien depuis des années et qui fait sa popularité.

La nouvelle émission pourra-t-elle conserver le même esprit frondeur ? La direction de France Inter laissera-t-elle la même liberté à l'équipe ? Déjà, réduire l'émission à une heure et la positionner le samedi à 15h00, heure de faible écoute, n'est-ce pas une manière détournée et un prétexte tout trouvé pour la supprimer l'an prochain ?

Nous ne sommes pas dupes : au-delà de tous les arguments qui seront invoqués pour justifier l'éviction de Daniel Mermet et de son émission, nous voyons bien que l'espace d'expression libre qu'elle représentait est peu à peu réduit à la portion congrue, comme si la direction souhaitait, à terme, le faire disparaître. **La CGT considère qu'il est pourtant du devoir du service public d'offrir à un auditoire le plus large possible des programmes tels que « Là-bas si j'y suis », à l'écoute de l'autre, qui contribuent au débat démocratique et qui ne trouveront jamais leur place sur les antennes des grands médias privés.**

Paris, le 21 juillet 2014